



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 94331

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la décision du Président du Conseil italien qui veut réduire de 5 points, en un an, les charges sociales pour les employés et les employeurs. Selon les estimations, cela permettrait aux salariés italiens de bénéficier de 600 euros de plus par an et à un artisan employant une douzaine de personnes d'économiser environ 12 000 euros par an. Certes, il admet que cette mesure coûterait 10 milliards d'euros mais qui serait largement compensée en augmentant l'impôt sur les plus-values boursières, grâce aux recettes issues de la lutte contre la fraude fiscale et en réduisant les gaspillages de l'argent public. Ces mesures, qui associent réduction de déficit et de dette publique, intègrent une recherche de croissance forte et une diminution de la précarité. Il lui demande, en conséquence, s'il envisage de prendre des mesures similaires qui permettraient de répondre à l'urgence de la situation en France.

Texte de la réponse

Les cotisations de sécurité sociale assises sur les salaires constituent l'un des fondements du système de protection sociale français. Il existe en France un vaste ensemble de mesures d'exonérations et de réduction de cotisations sociales. Au moins 45 dispositifs ont été recensés, représentant un coût direct de près de 25 milliards d'euros pour les finances publiques. Grâce aux allègements généraux de cotisations sociales, qui ont permis aux entreprises de faire face à la perte de compétitivité engendrée par la réduction du temps de travail, les cotisations sont déjà très progressives pour privilégier les bas salaires, ce qui permet de diminuer le coût du travail pour l'employeur. Comme l'a annoncé le Président de la République le 14 juillet 2006, il n'y aura plus aucune cotisation de sécurité sociale, à compter du 1er juillet 2007, (à l'exception de celle finançant l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles) au niveau du SMIC pour les entreprises de moins de 20 salariés, qui sont celles qui créent le plus d'emploi dans notre pays. Cette mesure a été votée dans le cadre de l'article 41 de la loi de finances pour 2007. La maîtrise des prélèvements pesant sur l'économie passe, avant tout, par la réduction du poids de la dépense publique. Cette orientation, affirmée par le Gouvernement le 11 janvier 2006 lors de la première conférence nationale des finances publiques, a été confirmée par la présentation au Parlement d'un budget pour 2007 présentant une réduction nette de la dépense en euros constants. La même orientation concerne également les régimes sociaux pour lesquels la recherche d'une meilleure efficacité de la dépense et la maîtrise du rythme de progression constituent des impératifs absolus, pour favoriser la compétitivité de notre économie et ne pas laisser une dette insupportable aux générations futures.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94331

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5057

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2660